



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 16 janvier 2025**

**N°2025/01**

**OBJET : Admission en non-valeurs**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 janvier à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbinì, régulièrement convoqué le 8 janvier 2025, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESÌ, Maire.

**Etaient présents** : Anthony Agostini, Joëlle Martinetti, Emmanuelle Carcary, François Giorgi, Jeannie Paule Beretti, Marc Quilichini, Christiane Bouillet

**Absents** : Hervé Vilain, Martin Pietri, Dorothee Karasz-Schneider, Jean-François Pietri

**Avalent donné procuration** : Arièle Martinetti, Jacques Simon, Stéphane Bertrand

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.  
Madame Jeannie Paule Beretti, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au conseil :

Pour faire suite à la proposition d'admission en non-valeurs reçue par le Comptable public, le Maire expose au Conseil les difficultés à récupérer les sommes ci-annexées dans le tableau et propose au conseil de passer le total des sommes soit 9 556.59€ en non-valeurs art. 6541.

Le conseil municipal,  
Où le rapport ci-dessus,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver l'admission en non-valeurs pour la somme de 9 556.59€



La présente propositions mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	8
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
LE MAIRE,

Le secrétaire de séance,



## ANNEXE à la délibération 2024/41

SGC SARTENE  
Edition HELIOS

\_07500

Pièces prises en charge du au 31/12/2023

Situation actualisée au 15/10/2024

SAN GAVINO DI CARBINI

Date PEC	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer
09/03/2007	france telecom	passerelle	1935,64	1935,64
07/09/2012	stromboni dominique	loyer dsp camping 2012	3600	100
06/03/2013	beretti francois marie	loyers 2013 t3 ancienne mairie	4729,44	1900
23/12/2015	ribeiro cedric	cantine 01 et 12 2015	158,1	158,1
02/03/2015	a piazzetta	location gerance 2015	4200	350
02/03/2015	castel antony	loyer t3 ancienne mairie 2015	4561,82	381,82
11/02/2016	beretti lesia	loyer t2 25167x12	3020,01	8,33
18/02/2016	castel antony	loyer 0116 piazzetta	350	350
15/09/2016	ribeiro cedric	cantine scolaire 2016	209,1	209,1
20/02/2019	vitte sebastien frederic	loyer maison orra 2019	3872,79	66,33
31/03/2017	ros et fils	dsp piazzetta 2017	4207,03	707,03
31/03/2017	ros et fils	loyer t3 2017	4567,64	7,64
22/08/2017	ros et fils	loyer 2017 t2 252 09 x 4	1008,36	252,18
02/02/2018	ros et fils	loyer t3 2018 383 24 x 12	4598,97	1558,97
02/02/2018	ros et fils	loyer piazzetta 2018 353 04 x 1;	4236,48	1571,45
			0	9556,59

Le 16/01/2025,

Le Maire  
JM Balesi,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003008-20250117-012025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2025





**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 16 janvier 2025**

**N°2025/02**

**OBJET : AUTORISATION PAIEMENT FACTURES INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE  
DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 janvier à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbinì, régulièrement convoqué le 8 janvier 2025, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESÌ, Maire.

**Etaient présents** : Anthony Agostini, Joëlle Martinetti, Emmanuelle Carcary, François Giorgi, Jeannie Paule Beretti, Marc Quilichini, Christiane Bouillet

**Absents** : Hervé Vilain, Martin Pietri, Dorothee Karasz-Schneider, Jean-François Pietri

**Avaient donné procuration** : Arièle Martinetti, Jacques Simon, Stéphane Bertrand

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Jeannie Paule Beretti, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2024.



Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE**, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2025, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La présente propositions mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	8
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
LE MAIRE,

La secrétaire de séance,

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS 2025/03**

Collectivité : SAN GAVINO Budget commune

Date de Convocation : 08/01/2025	Décisions N° : 4	Membres : En Exercice : 15	Présents : 8	Votants : 11
<p>Le 16/01/2025 du conseil Municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de JM Balesi, le Maire .</p> <p><b>Etaient présents</b> : Anthony Agostini, Joëlle Martinetti, Emmanuelle Carcary, François Giorgi, Jeannie Paule Beretti, Marc Quilichini, Christiane Bouillet  <b>Etaient Absents ou excusés</b> : Hervé Villain, Martin Pletri, Dorothée Karasz-Schneider, Jean-François, Pletri, Arièle Martinetti, Jacques Simon, Stéphane Bertrand</p>				

Objet : Décision Modificative n°4

du conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2024

**COMPTES DEPENSES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
012 / 6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 598,33	
014 / 7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom.	5 937,67	
	<b>Total</b>	<b>9 531,00</b>	<b>0,00</b>

**COMPTES RECETTES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
73 / 73223	Fonds départ. DMT0 pour com -5000 hab.	9 531,00	
	<b>Total</b>	<b>9 531,00</b>	<b>0,00</b>

La présente propositions mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	8
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire ;

Le secrétaire de séance,





**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS 2025/04**

Collectivité : SAN GAVINO Budget commune

Date de Convocation : 08/01/2025	Décisions N° : 6	Membres : En Exercice : 15	Présents : 8	Votants : 11
-------------------------------------	------------------	-------------------------------	--------------	--------------

Le 16/01/2025  
du conseil Municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de JM Balesi,

**Étaient présents :** Anthony Agostini, Joëlle Martinetti, Emmanuelle Carcary, François Giorgi, Jeannie Paule Beretti, Marc Quilichini, Christiane Bouillet

**Étaient Absents ou excusés :** Hervé Vilain, Martin Pietri, Dorothee Karasz-Schneider, Jean-François, Pietri, Arièle Martinetti, Jacques Simon, Stéphane Bertrand

Objet : Décision Modificative n°5

du conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2024

**COMPTES DEPENSES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 8811	Dot. amort. Immos incorporelles	17 533,00	
	<b>Total</b>	<b>17 533,00</b>	<b>0,00</b>

**COMPTES RECETTES**

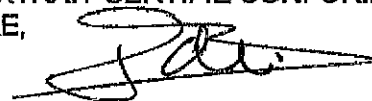
Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
73 / 73223	Fonds départ. DMTO pour com -5000 hab.	17 533,00	
	<b>Total</b>	<b>17 533,00</b>	<b>0,00</b>

La présente propositions mise aux voix est adoptée :

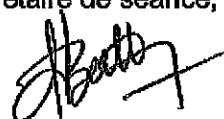
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	8
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance,







**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 16 janvier 2025**

**N°2025/05**

**OBJET : Taxe d'assainissement**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 janvier à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbinì, régulièrement convoqué le 08/01/2025, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESÌ, Maire.

**Etaient présents** : Anthony Agostini, Joëlle Martinetti, Emmanuelle Carcary, François Giorgi, Jeannie Paule Beretti, Marc Quilichini, Christiane Bouillet

**Absents** : Hervé Vilain, Martin Pietri, Dorothee Karasz-Schneider, Jean-François Pietri

**Avaient donné procuration** : Arièle Martinetti, Jacques Simon, Stéphane Bertrand

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Jeannie Paule Beretti, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire informe le conseil qu'il ne peut être obtenu de subvention pour tout investissement relatif à l'assainissement sans qu'ait été instaurée une taxe d'assainissement d'un montant de 1.00€ HT/m<sup>3</sup> minimum.

Considérant les investissements susceptibles d'être réalisés dans les prochaines années, le Maire propose au Conseil de décider de la mise en application de cette tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur les bases suivantes :

Pour les usagers raccordés ou raccordables aux réseaux d'assainissement collectifs du chef-lieu :

- Partie fixe : 60.00€/semestre
- Partie proportionnelle : 0.45€/m<sup>3</sup>

A raison de deux échéances semestrielles.

Le Maire précise enfin que la société fermière contractuellement liée à la commune pour la distribution d'eau sera chargée de la facturation de cette taxe.



Où l'exposé du Maire, considérant d'une part l'obligation qui est faite à la commune par les co-financiers des opérations d'investissement, et d'autre part, l'avantage que procure l'assainissement collectif aux usagers qui en bénéficient par rapport aux autres usagers, le conseil décide à l'unanimité de mettre en application cette taxe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La présente propositions mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	8
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
LE MAIRE,

La secrétaire de séance,



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 16 janvier 2025**

**N°2025/06**

**OBJET : subvention d'équilibre au Budget Annexe 075-01 Assainissement**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 janvier à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbinì, régulièrement convoqué le 8 janvier 2025, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESÌ, Maire.

**Etaient présents** : Anthony Agostini, Joëlle Martinetti, Emmanuelle Carcary, François Giorgi, Jeannie Paule Beretti, Marc Quilichini, Christiane Bouillet

**Absents** : Hervé Vilain, Martin Pietri, Dorothee Karasz-Schneider, Jean-François Pietri

**Avalent donné procuration** : Arièle Martinetti, Jacques Simon, Stéphane Bertrand

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Jeannie Paule Beretti, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire expose au Conseil la nécessité de faire une subvention d'équilibre de 80 000.00€ du Budget de la commune au chapitre 65 article 65736222, vers le Budget Annexe 075-01 d'assainissement. En effet celui-ci présente un déficit de cette somme.

Le conseil municipal,  
Où le rapport ci-dessus,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver la subvention d'équilibre de 80 000.00€ du Budget de la commune au chapitre 65 article 65736222, vers le Budget Annexe 075-01 Assainissement.



La présente propositions mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	8
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
LE MAIRE,

Le secrétaire de séance,









